

Mécanisation forestière : un programme d'aide aux investissements matériels

Ce programme bénéficiant de fonds de l'Etat et de l'Europe permet de subventionner les investissements nouveaux (et non le renouvellement), à hauteur de 15% maximum de l'investissement pour les abatteuses et débardeurs, avec un plafond subventionnable fixé selon l'investissement : 400 000 € pour une abatteuse et 250 000 € pour un porteur. D'autres matériels sont éligibles, *se renseigner auprès de Benoît Leduc.*

Une majoration est possible pour les entreprises en création (+5%) et les entreprises adhérentes à la Charte de Qualité des Travaux Forestiers en Auvergne (+5%).

On attend aujourd'hui l'arrêté d'application !

Un groupement d'achats matériels et consommables pour vous !

Afin que les entreprises de travaux forestiers d'Auvergne puissent mieux maîtriser les coûts de leurs consommables, Auvergne Promobois a lancé et développé en 2007 un groupement d'achat en faveur de ses adhérents.

Ce groupement a pour objet d'apporter aux adhérents le meilleur compromis entre qualité, prix et service.

Actuellement trois types de fournitures sont disponibles :

- Des lubrifiants (chaîne, moteur, hydrauliques, 2 temps, graisse...)
- Des câbles, élingues, chokers, chaînes HR (et tout autres petits matériels pour l'activité de débarbage)
- Produits de traitement du Fomès (solubor)

Les fournisseurs retenus sont des acteurs locaux disposants de stockage en région : **JEUDY CARBURANTS** (graisses et lubrifiants), **AUVERGNE MAINTENANCE** (câbles et élingues) et **DOMAGRI** (traitement du fomès).

Ce groupement va continuer à s'étoffer avec l'arrivée d'autres produits tels que le colorant pour le traitement du fomès (E122 rouge azorubine ou cramoisine), les pneus...

Profitez-en ! (contact : Benoît Leduc)

Rappel : remboursement de la TIPP jusqu'au 30/04/08

Le gouvernement a reconduit la mesure de remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour la consommation de fioul domestique acheté entre le **1er janvier et le 31 décembre 2007**.

Comme précédemment, les entreprises de travaux forestiers et les exploitants forestiers peuvent y prétendre. Le montant du remboursement s'élève à **5 centimes d'euro par litre de fioul**.

Les demandes de remboursements doivent être envoyées à la **Trésorerie Générale de votre département (cellule remboursement TIPP) avant le 30 avril 2008**

Les formulaires sont disponibles sur demande à Auvergne Promobois.

Texte de référence : Loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 de finance pour 2008 (article 35) parue au journal officiel n°

Un fond de garantie aux investissements rien que pour vous !

Le Conseil régional d'Auvergne et Auvergne Promobois travaillent depuis plusieurs mois sur la mise en place d'un fond de garantie pour les entrepreneurs de travaux forestiers.

Dans le contexte actuel de mobilisation des bois et de développement du marché des produits forestiers, l'objectif de ce fond est de faciliter les investissements des ETF en leur permettant d'accéder à des prêts bancaires pour les investissements suivants :

- matériel d'exploitation supplémentaire
- renouvellement de matériel
- Investissement dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise

Les bénéficiaires sont les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants forestiers réalisant des travaux en forêt pour leur compte, adhérents à la Charte de Qualité des Travaux Forestiers en Auvergne ou à toute autre démarche de qualité équivalente.

Pour en bénéficier, contactez :

Béregère Calentier : 04 73 31 81 77

ou Benoît Leduc : 04 73 98 71 10

Charte de Qualité des Travaux Forestiers en Auvergne : une démarche volontaire au service de votre entreprise



La Charte de Qualité en Auvergne vous permet :

- de différencier vos offres de travaux en amenant une garantie du respect des clauses contractuelles et du respect de la forêt
- d'afficher votre objectif de professionnalisme
- de participer à la promotion de votre profession
- de communiquer sur votre entreprise (diffusion de liste d'adhérents, site internet d'Auvergne Promobois...)
- de bénéficier du système de simplification administrative avec vos donneurs d'ordre :

Le système de simplification administrative est une reconnaissance par les donneurs d'ordre de votre carte d'adhésion en cours de validité et vous évite de fournir à chacun d'entre eux et tous les six mois les 6 documents minimum habituelle-



Contact : Benoît LEDUC

Auvergne Promobois : 04 73 98 71 10

« L'exploitation en zone de captage d'eau potable » : une fiche technique qui peut vous être utile

La prise en compte des ressources en eau doit être intégrée dans les pratiques des entreprises de travaux forestiers. C'est pourquoi Auvergne Promobois tient à votre disposition et sur simple demande un petit document d'information présentant :

- Le contexte réglementaire
- Les risques dus à l'exploitation forestière
- L'organisation de l'exploitation pour limiter les risques de pollution
- Comment réagir en cas de pollution accidentelle en captage d'eau
- Les kits absorbants

AGENDA

- **Salon Bois Energie 2008**
Période : 3 au 6 avril 2008
Lieu : Juraparc, Lons le Saunier (Jura)
- **FOREXPO 2008**
Période : 11 au 13 juin 2008
Lieu : Bordeaux- Montesquieu

Un déplacement en car est prévu à FOREXPO le 13/06/08 pour les ETF.

Le coût estimé sera de 70 € pour les adhérents d'Auvergne Promobois et de 90 € pour les non adhérents. Pré-inscription avant le 25 avril auprès de Benoît LEDUC, 04 73 98 71 10

Réglementation : panneaux de signalisation des chantiers forestiers

Des panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur (+ de 500m³ en abattage, débardage ou + de 4ha pour les travaux de boisement, reboisement ou de travaux sylvicole) sont disponibles sur demande à Auvergne Promobois.

Tarif unitaire 9 € (5 € pour les adhérents Charte et Auvergne Promobois)

Prochaines ventes de bois

Ventes publiques

Allier :

Le 31/03/08 à Avermes (03), feuillus bois façonnés (+ petits bois UP)

Le 11/09/08 à Avermes (03), feuillus et résineux (petits et moyens bois)

Le 14/10/08 à Cérilly (03), feuillus qualité

Cantal-Haute-Loire :

Le 25/09/08 à Brioude Bonnefont (43), tous produits

Puy-de-Dôme :

Le 07/10/08 à Lempdes (63), tous produits

Limousin :

Le 14/05/08 à Limoges (87), résineux (Petits bois) UP

Le 30/09/08 à St Junien La Brègère (23), Tous produits

Auvergne :

Le 27/05/08 à Brioude Bonnefont (43), résineux, (petits et moyens bois) UP et BP

Ventes privées

AGEFOR :

Le 14/03/08 à Moulins (03), Chêne

Le 23/05/08 à Lavoine (03), Résineux et peuplier

Le 10/09/08 à Moulins (03), Chêne

Le 24/10/08 à Aix la Fayette (63), Résineux et peuplier

Le 12/12/08 à Moulins (03), Chêne

UNISYLVA :

Le 07/11/08 à Châtel Guyon (63) : Tous produits

ATTENTION CHANTIER FORESTIER
ACCÈS INTERDIT AU PUBLIC
ET À TOUTS VÉHICULES NON AUTORISÉS

L'entreprise assume toute responsabilité en cas d'accident

Responsable des travaux	Localisation géographique exacte du chantier
• Dénomination sociale :	• Nom de la commune :
• Adresse :	• Nom du lieu-dit :
• Téléphone :	• Numéro de parcelle :
• Date de début des travaux :	• Date de fin prévisible des travaux :
• Nombre de salariés sur le chantier :	• Secours : 18 ou 112

Poste téléphonique le plus proche :

Port obligatoire des équipements de protection individuelle

Logos : Auvergne Promobois, Auvergne, France, L'entreprise la plus sûre, Prévention

La mécanisation en Auvergne : remise à jour de l'enquête en 2008 !

Auvergne Promobois a réalisé en février 2006 la première enquête mécanisation dans le but d'appréhender le parc de matériel présent en Auvergne en termes de quantité, d'âge, de productivité... Cette enquête a permis d'évaluer les besoins des entreprises à moyen terme et a servi d'outil d'aide à la décision aux services de l'état pour l'accompagnement des entreprises de travaux forestiers.

Une mise à jour de notre enquête sera faite fin 2008, compte tenu des investissements importants réalisés depuis 2